

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Mai 2023**

Date de convocation :
5 mai 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3

N° 5999

OBJET :
APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022
CCAS

L'an deux mil vingt-trois, 11 mai à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. PERRIER, , M. BERTIN, M. GAVROY, Mme FRENOY, M. GRUAT-CHERRIOT, Mme DHOTEL, Mme LOPEZ, M. FEVRE, Mme PASQUIER, Mme PROTAT DEFRANCE formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Excusés : Mmes BRUN, CHARLOIS, MICHEL, M.METIN

Absents :

Pouvoirs : Mme BRUN à M.MARTIN, Mme MICHEL à Mme LOPEZ, Mme CHARLOIS à M.GRUAT-CHERRIOT, M.METIN à M.PERRIER

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia FRENOY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2121-29 et L.1612-12 et 13,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu le compte de gestion visé et transmis par le Trésorier de Vitry le François,
- Considérant qu'il appartient à l'Assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
- Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Compte Administratif CCAS</i>		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2022	16 887.41€	25 500.00€	+ 8 612.59€
	Résultats antérieurs		10 182.39€	+ 10182.39€
	Résultat à affecter			+ 18 794.98€
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2022	79.80€	0.00€	- 79.80€
	Solde antérieur		95.68€	+95.68€
	Résultat à reporter recettes Investissent.			+ 15.88€
Restes à réaliser au 31.12.2022	Investissement			
Résultats cumulés		16 967.21€	35778.07€	+18 810.86€

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations



Fait à Saint Just-Sauvage, le 12 Mai 2023
Le Maire,
Bruno MARTIN

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne.